

contact

Bulletin périodique d'information de la ville de Thourotte

Vos services publics :
toujours mobilisés



Consommons local,
c'est vital !

**J'achète
à Thourotte**



Décembre 2020

Édito



Cette année 2020 s'achève. À n'en pas douter, elle restera dans nos mémoires. Nous avons été confrontés à une épidémie telle que notre pays et la planète n'en avaient pas connue depuis un siècle.

Il nous aura fallu observer deux périodes de confinement, qui ont compromis les liens sociaux, familiaux et affectifs. Nos concitoyens vivant seuls auront péniblement vécu ces moments difficiles. Il en aura été de même pour les familles résidant en appartement et n'ayant donc même pas la possibilité de prendre l'air dans leur jardin. Le port du masque et l'observation de la distanciation physique ont été des contraintes, qui se sont ajoutées à cet isolement pour lequel nous ne sommes pas faits.

Ces épreuves étaient pourtant nécessaires, même si nous avons tous été agacés par la gestion erratique de la crise par les pouvoirs publics avec des exigences régulièrement changeantes et parfois contradictoires. Je pense au sort réservé à nos commerces de proximité, contraints de fermer et qui ont appris qu'ils n'étaient pas « essentiels ».

La municipalité a agi pour protéger la population et les plus fragiles d'entre nous. Cela nous a conduits à fermer nos équipements accueillant du public, à l'exception des activités scolaires et périscolaires. Les services de la mairie sont néanmoins restés disponibles pour nos concitoyens. Les Thourottois ont su faire preuve de civisme et de solidarité. C'est essentiel car nous sommes toujours plus forts dans les épreuves lorsque chacun participe aux efforts nécessaires.

Ces dispositions, qui nous ont été imposées au mois de novembre, ont permis de faire reculer le virus et d'aborder plus sereinement les fêtes de fin d'année, même s'il nous faut rester vigilants. Elles constituent traditionnellement un moment chaleureux de retrouvailles en famille et avec nos proches. Ces instants festifs ne seront pas du luxe après ce que nous venons de vivre.

Je souhaite donc aux Thourottoises et aux Thourottois de bonnes fêtes de fin d'année et je formule le vœu que 2021 nous ouvre des horizons plus heureux.

Patrice Carvalho

Maire de Thourotte, Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées

« Contact »,
bulletin périodique
d'information de la
ville de Thourotte,
décembre 2020

Directeur de la
publication :
Patrice CARVALHO

Co-directeur de la
publication :
Fabrice LEDRAPPIER

Réalisation :
Jacques DESMOULIN
Damien FRUGIER
avec la collaboration
d'Inès DOLET

Impression :
Stickez-Vous
15 rue de l'Anthémis
60200 Compiègne

Tirage :
2800 exemplaires

Sommaire



Ça se passe maintenant

- Nos commerces locaux rouvrent. Et maintenant, faisons nos courses chez eux ! [page 3](#)
- Initiatives [pages 4 et 5](#)
- Respectons les arrêts-minute [page 6](#)
- La fibre optique [page 6](#)
- L'application CityAll [page 6](#)
- Budget 2021 : nouveaux coups portés aux ressources communales [page 7](#)
- Patrick Caty [pages 8 et 9](#)
- Annie Kasprzak [page 8](#)
- Mickaël Henwood [page 9](#)
- Nos services techniques municipaux : 33 agents, qui sont-ils ? [page 10](#)

- Concours 2021 des jardins et balcons fleuris : mode d'emploi [page 11](#)
- Redécouvrez votre espace culturel ! [pages 12 et 13](#)
- C'est votre Espace Angèle Fontaine [page 13](#)
- Réouverture des bâtiments sportifs [page 13](#)

Ça s'est passé hier

- Annulation de la fête communale [page 14](#)
- Malgré le confinement, la vie municipale ne s'est pas arrêtée [pages 14 et 15](#)
- Un tourbillon dans le canal latéral à l'Oise ! [page 16](#)

- Canal Seine-Nord Europe : l'enquête publique environnementale [page 17](#)

Associations

- Jardins familiaux : voici Mauricette ! [page 18](#)
- L'agenda thourottois sur Facebook [page 18](#)
- Votre association dans *Contact* [page 18](#)

Mairie et Conseil Départemental

- Une rue Élisabeth et Jacques Charneau [page 19](#)
- Héliène Balitout et Sébastien Nancel

plaident pour une relance de l'activité [page 19](#)

- En cas de neige [page 19](#)
- Plan Grand Froid [page 19](#)
- 63 ans et plus : seniors, inscrivez-vous ! [page 19](#)

Notre histoire

- « L'avenir est une porte, le passé en est la clé. » [pages 20 à 22](#)

Tribune libre

- Opposition [page 22](#)
- Majorité [page 23](#)

La dernière page

- Agenda [page 24](#)

Nos commerces locaux rouvrent.
Et maintenant, faisons nos courses chez eux !



OUVERT

Économie

Le gouvernement a décidé de procéder à un reconfinement de la population sur tout le territoire national à compter du 29 octobre à minuit et pour quatre semaines. L'une des conséquences immédiates de cette décision a été la fermeture des commerces non-alimentaires de proximité. Ceux-ci avaient déjà été mis en difficulté lors du confinement du printemps. Cette nouvelle disposition risquait d'être fatale à beaucoup d'entre eux.

Elle était d'autant plus injuste que les grandes surfaces n'étaient pas concernées et pouvaient, dans un premier temps et avant que le gouvernement n'ajuste sa position, continuer à vendre des produits alimentaires et non-alimentaires. En outre, il est plus facile de faire respecter les protocoles sanitaires (masques, distanciation, régulation du nombre de clients dans les boutiques) dans les commerces de proximité que dans les hypermarchés.

Le 2 novembre, M. le maire a reçu les commerçants concernés et a décidé de prendre un arrêté municipal autorisant les commerces non-alimentaires à ouvrir. Ce geste vise à témoigner de la solidarité des élus à l'égard de nos commerçants et à faire pression sur le gouvernement. De nombreuses municipalités ont pris une mesure similaire, afin d'obtenir la réouverture de nos commerces dans le respect des règles sanitaires.

La Préfète de l'Oise a immédiatement saisi le Tribunal administratif d'Amiens afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal. La juridiction administrative a examiné la requête préfectorale lors de son audience du 10 novembre. L'ordonnance

rendue le 12 novembre a suspendu l'exécution de l'arrêté du Maire mais a rejeté la demande formulée par la Préfète visant à condamner la ville de Thourotte à verser 2000 € à l'État.

Le combat pour la défense de nos commerces n'en a pas moins continué. En effet, il est paradoxal de vanter les mérites des circuits

courts, d'encourager à acheter « local » et de condamner à la faillite les commerces symboles même de cette nouvelle façon de consommer. À cela, ajoutons que les grandes surfaces sont davantage des foyers potentiels de contamination, faute de pouvoir s'assurer du respect des gestes barrières... alors que les petits commerces sont en mesure d'appliquer scrupuleusement les protocoles sanitaires.

Les petits commerces sont en mesure d'appliquer les protocoles sanitaires.

Le gouvernement a finalement décidé d'autoriser la réouverture de nos commerces

en décembre, à l'exception des bars et restaurants. Dès lors, le meilleur moyen de soutenir nos commerçants et de les aider à sortir de cette mauvaise passe est de faire nos achats chez eux.



Look & Vous

Depuis novembre 2019, ce nouveau commerce occupe les anciens locaux de la maison de la presse. C'est une innovation à Thourotte car, jusqu'à présent, nous n'avions pas l'habitude d'acheter en centre-ville nos vêtements et nos accessoires de mode.

La propriétaire, Sophie Valun, ne manque pas d'expérience dans cette activité. Elle a, durant 11 ans, travaillé dans un magasin de chaussures et, avant de s'installer dans notre ville, a créé la première boutique Look & Vous à Ribécourt-Dreslincourt. Celle-ci a rencontré un très vif succès, ce qui a conduit la commerçante à chercher un local plus grand. C'est ainsi que la boutique Look & Vous est aujourd'hui à Thourotte.

Vous n'y trouverez pas de vêtements massivement importés d'Asie, souvent uniformes et de qualité médiocre. Sophie Valun tient beaucoup à privilégier le « made in France » ou, le cas échéant, les fabrications venues d'Italie ou d'Espagne et connues pour leur réputation.

Tous les lundis, son jour de fermeture, elle se rend en région parisienne pour s'approvisionner. Son principe : pas d'achat de stocks massifs de vêtements et un seul exemplaire de chaque sac à main. Sophie préfère des acquisitions en petite quantité, afin que ses clientes et clients bénéficient d'une offre diversifiée.

Le magasin dispose de deux cabines d'essayage désinfectées après chaque usage.

Vous pouvez retrouver Look & Vous sur Facebook où, chaque semaine, la collection renouvelée vous est présentée en vidéo *live*.

Look & Vous • Prêt-à-porter et accessoires de mode

3 rue d'Estienne d'Orves • Tél : 06 58 81 64 09

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h puis de 14h30 à 19h

Facebook : Look & Vous



Shelby company limited, coiffeur-barbier

Un nouveau salon de coiffure pour hommes s'est installé dans notre ville depuis le 7 juillet. Il a pour caractéristique d'offrir également des prestations de barbier et donc de s'occuper de la barbe de ces messieurs, de plus en plus nombreux à la laisser pousser. Ce commerce n'a pas pignon sur la rue de la République puisqu'il se trouve dans la cour du restaurant asiatique Le Bonheur Exotique.

Le patron-gérant, Hosni, est originaire de Compiègne. Celui qui s'occupera de vos cheveux et de votre barbe s'appelle Hamid, lequel vient de Marseille avec 15 ans d'expérience dans le métier.

Le nom de l'enseigne est emprunté à une série télévisée britannique diffusée sur Arte. Elle a pour titre *Peaky Blinders*, du nom d'une famille de malfrats. Dans l'entre-deux-guerres, ils ont la main-mise sur Birmingham et ses environs. Leur chef est Thomas Shelby, dont le patronyme sert donc d'intitulé au salon de coiffure. Les personnages de la fiction affichent des coupes de cheveux stylisées et d'époque. Vous ne manquerez pas de retrouver chez Hosni l'ambiance et le décor de la célèbre série. Dans cet esprit, vous pourrez, selon vos souhaits, obtenir une coupe atypique, rétro ou branchée.

Shelby company limited

116 rue de la République • Tél : 06 71 37 04 56

Uniquement sur rendez-vous, du mardi au dimanche, de 10h à 12h puis de 14h à 19h30.

Facebook : shelly barbershop Thourotte



Restaurant Kebab Anatolie

Le restaurant Kebab Anatolie a repris récemment ses activités. Désormais, il est tenu par M. Celik. Auparavant, celui-ci exerçait déjà dans la restauration à Ribécourt-Dreslincourt.

À la carte, vous trouverez les traditionnels kebabs, burgers, tacos et paninis, mais aussi une grande variété d'assiettes garnies et de salades. Pour conclure votre repas sur une note de douceur, goûtez le baklava, un délicieux dessert typiquement turc.

Restaurant Kebab Anatolie

70 rue de la République • Tél : 09 53 87 69 25

Ouvert tous les jours de 11h30 à 14h30 et de 18h à 22h30

Retrouvez votre restaurant sur Facebook et sur Instagram : Restaurant Kebab Anatolie



Century 21 Infinity, agence immobilière

Le réseau d'agences immobilières Century 21 Infinity a ouvert sa nouvelle agence à Thourotte le 1^{er} juillet 2020. Il poursuit ainsi son développement dans la région compiégnnoise après l'inauguration d'établissements à Compiègne, La Croix Saint Ouen et Ressons-sur-Matz.

La nouvelle agence a pris ses quartiers dans un ancien bâtiment bien connu des Thourottois sous le nom de « salle Jean Jaurès » dévolue auparavant à la vie associative. Century 21 y a effectué six mois de travaux pour se doter de locaux aujourd'hui flambant neufs.

Les dirigeants de la nouvelle agence sont des professionnels aguerris. Caroline et François-Xavier Cavel affichent 18 ans d'expérience. Ils ont associé Thomas Tetelin à leur projet. Leur objectif est d'offrir des services d'excellence dans les domaines diversifiés de la transaction, de la location, de la gestion locative et du financement à partir d'une parfaite connaissance du secteur.

L'équipe commerciale est également composée de collaborateurs d'expérience et de nouveaux talents bénéficiant de la capacité de formation de l'entreprise.

Century 21 Infinity

1 bis rue Jean Jaurès • Tél : 03 44 43 03 88

Ant'Élec

Une nouvelle entreprise d'électricité générale vient de s'installer dans notre ville. Elle est tenue par un jeune artisan, Antoine Vervin, qui est âgé de 19 ans. Il est natif de Thourotte et y a toujours résidé. Il a suivi une formation chez Proméo, puis a effectué son apprentissage chez Cabelec, à Chevincourt.

Il exerce son activité sept jours sur sept et intervient dans le neuf comme dans l'ancien pour la maintenance, le dépannage ou la rénovation de vos installations électriques, que vous soyez un particulier ou un professionnel. Parmi ses prestations figurent la motorisation de portails, l'interphonie, les alarmes et la mise en place de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.)...

Ant'Élec

14 rue du Maréchal Foch • Tél : 06 62 20 71 92

Courriel : antelec.generale@gmail.com



S.M.H. : une mutuelle communale à votre disposition

Depuis maintenant plusieurs années, des municipalités proposent une mutuelle communale à leurs habitants. Il importe, en effet, de se doter aujourd'hui d'une bonne complémentaire santé pour pallier la baisse des niveaux de remboursement du régime général de la Sécurité sociale. Il faut savoir que 3 français sur 10 renoncent à des soins pour des raisons financières.

Depuis un peu plus de 3 ans, Thourotte propose donc à sa population une mutuelle, qui a été choisie afin d'obtenir les meilleurs rapports cotisations/prestations. Il s'agit de la S.M.H. (Société Mutualiste des Hospitaliers). Contrairement à ce qu'affiche sa dénomination, elle s'adresse à toutes et à tous. Mais y adhérer n'est pas une obligation. Chacun reste libre du choix de sa complémentaire santé.

Pour mieux répondre aux besoins de santé de chacun, la Mutuelle S.M.H. du groupe Solimut propose 4 niveaux de garanties. Le premier niveau couvre les soins courants, la prise en charge intégrale du forfait journalier en cas d'hospitalisation et comprend un forfait optique, un forfait prothèse dentaire. L'ensemble des garanties est encadré par le contrat responsable et solidaire (pas de questionnaire médical préalable à l'adhésion, prise en charge immédiate, sans limite d'âge).

La S.M.H. garantit des prestations adaptées à chaque situation avec une cotisation calculée au plus juste. Elle offre un rapport de proximité avec la présence physique de la conseillère mutualiste, Estelle Pierre, sur la Communauté de Communes des Deux Vallées. Elle tient des permanences régulières et peut venir à domicile si vous avez des difficultés à vous déplacer.

Société Mutualiste des Hospitaliers • Contact : Estelle Pierre • Tél : 07 88 08 98 69

Uniquement sur rendez-vous :

- au centre optique Écouter Voir du centre commercial Super U
- à la pharmacie mutualiste, 1 rue Voguë (accès par la pharmacie mutualiste)

Respectons les arrêts minute devant la boulangerie Jouret



La municipalité a installé deux emplacements de stationnement en arrêts minute devant la boulangerie Jouret. Ils sont destinés à faciliter l'accès à ce commerce. Les clients sont ainsi invités à stationner leur véhicule juste le temps de leurs achats. Ce dispositif, que nous testons pour le moment, est malheureusement peu respecté. Nous invitons donc les Thourottois à l'observer dans l'intérêt de tous.

Boulangerie Jouret

56 rue de la République • Tél : 09 50 67 42 56

Ouvert du mardi au vendredi de 6h30 à 19h, le samedi de 7h à 19h et le dimanche de 7h à 13h.

La fibre optique est disponible (presque) partout à Thourotte.



Grâce à cette technologie, les particuliers comme les professionnels profitent d'une connexion bien plus performante au téléphone, à Internet et à la télévision. Les rues thourottoises sont désormais desservies par le réseau de S.F.R., qui a fibré notre ville sur ses fonds propres.

Pour certains immeubles, les démarches sont en cours auprès des propriétaires bailleurs et des syndicats de copropriété.

Quant aux maisons, elles peuvent toutes être raccordées dès aujourd'hui. Les particuliers peuvent souscrire leur abonnement auprès de S.F.R., mais aussi auprès d'un des autres opérateurs telecom bien connus, qui passent par ce réseau. Après signature de votre contrat, la société que vous avez choisie envoie un technicien à votre domicile, pour qu'il procède à son raccordement souterrain ou aérien. C'est une opération simple, comparable à l'installation d'une ligne téléphonique classique.

Aucun frais de mise en service ne peut vous être réclamé, sauf si des travaux particuliers d'aménagement se révèlent nécessaires. Soyez vigilant ! Il arrive que des démarcheurs vous pressent, en prétendant que l'installation de la fibre deviendra payante dans quelques mois ! Ne leur donnez pas suite et prévenez la mairie, en précisant le nom de la personne, la société qu'elle représente, et son numéro de téléphone. Bien entendu, l'abonnement reste payant et nous comptons sur vous pour choisir la meilleure offre !

L'application CityAll : l'actualité de Thourotte dans votre smartphone !

Rapidité, simplicité, actualité... et gratuité ! Dès aujourd'hui, téléchargez la nouvelle application de votre ville. Un indispensable pour être informé en temps réel : sur votre smartphone, vous pouvez consulter les informations qu'affichent les deux panneaux lumineux de Thourotte. Dès qu'une nouvelle annonce est publiée, une notification est envoyée.

Ce dispositif peut se révéler très utile dans des situations d'urgence liées à la Covid-19 mais aussi, par exemple, aux alertes météo, aux risques d'inondations ou aux coupures d'eau et de gaz. Ce n'est pas à vous de chercher, car l'information vient à vous.

Vous avez accès à la douzaine de courts messages affichés sur nos panneaux lumineux, qui annoncent notamment les activités et les spectacles qu'organise la municipalité. Une véritable synthèse de l'actualité thourottoise ! L'essentiel est là. Ensuite, rien ne vous empêche d'approfondir les informations en visitant le site www.thourotte.fr !

Cette application est développée par Lumiplan, la société qui a conçu les panneaux lumineux de la rue Jean Jaurès et de la place de la République. Un millier de communes françaises ont déjà adopté CityAll : l'application vous donne accès aux informations de chacune d'entre elles.

Totalement gratuite, elle est compatible à partir d'Android 5.0 et d'I.O.S. 12. Aucune donnée personnelle n'est demandée au moment de l'installation.

Il ne vous reste plus qu'à prévoir deux poches assez grandes pour y ranger les deux panneaux lumineux !



Budget 2021 : nouveaux coups portés aux ressources communales

Le 12 octobre dernier, l'Assemblée nationale a débuté l'examen du projet de loi de finances pour 2021. Le vote final sur le budget de la France est programmé pour la mi-décembre. Il comporte un important volet concernant les collectivités territoriales et prépare un nouveau tour de vis sur les ressources des communes.

Le projet gouvernemental vise à mettre en œuvre le plan de relance de 100 milliards d'euros, annoncé par le Premier Ministre. À cet effet, il prévoit notamment une baisse des impôts dits « de production » en faveur des entreprises, à hauteur de 10 milliards d'euros en 2021 et d'un même montant en 2022. L'impôt visé est la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.), qui a remplacé la taxe professionnelle depuis 2010.

Cette Contribution Économique Territoriale se compose de deux blocs d'impositions payées par les entreprises :

1) la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) calculée sur la valeur locative des biens immobiliers, à laquelle il faut ajouter la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.)

2) la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (C.V.A.E.) calculée sur le chiffre d'affaires. La disposition concernant la C.V.A.E. affectera les régions, avec un manque à gagner de 7,25 milliards d'euros.

La réduction de la C.F.E. se montera à 1,54 milliard d'euros et celle de la T.F.P.B. à 1,75 milliard d'euros. Cela a pour conséquence une perte de 3,3 milliards d'euros de rentrées fiscales dans le budget des communes.

Le gouvernement nous assure que ces sommes seront compensées par des dotations équivalentes de l'État. L'expérience des précédentes réformes fiscales a prouvé le contraire. Les dites compensations sont calculées sur la base du montant de l'impôt perçu par la commune durant l'année de mise en œuvre de la réforme. Ensuite, elles ne progressent plus.

Ainsi, il y eut d'abord la réforme de la taxe professionnelle en 2010, qui s'est traduite par des pertes importantes pour Thourotte. Depuis

2017, se met en place la réforme de la taxe d'habitation, qui doit aboutir à la suppression totale de cet impôt en 2023. Pour notre ville, il représente une rentrée fiscale de 900 000 euros par an. En 2020, 82% de nos concitoyens en sont déjà exonérés, soit un manque à gagner de 731 000 euros. Là encore, les compensations de l'État ne suivent pas les hausses annuelles de l'inflation et entraînent donc des pertes sèches pour le budget communal.

Les mesures prévues dans le projet de loi de finances vont donc en rajouter. Au fil de toutes ces réformes, les communes perdent, à chaque fois, un peu plus de leur autonomie. Elles ne sont plus maîtresses de leur fiscalité et dépendent de plus en plus de la manne de l'État et donc de son bon vouloir. Elles tendent à devenir des relais de la politique du gouvernement.

De ce point de vue, une prochaine étape est en préparation avec une nouvelle réforme dite de « décentralisation ». Qui dit décentralisation devrait signifier renforcement des libertés locales. Mais, en l'occurrence, avec le projet de loi qui s'intitulera « Décentralisation, déconcentration, différenciation » (3D), tel n'est pas l'objectif. Le gouvernement continuera de fixer les priorités d'action en de

nombreux domaines mais il reviendra aux communes de les mettre en œuvre. Nous aboutissons, au final, à une mise sous tutelle des communes et de leurs intercommunalités.

À l'inverse, nous aurions besoin de plus de libertés locales, qui supposent de nouveaux transferts de compétences ainsi que la garantie et la maîtrise des moyens financiers pour les exercer.

Une perte de 3,3 milliards d'euros de rentrées fiscales dans le budget des communes

Contribution foncière des entreprises : baisses de recettes annoncées avant même celles prévues par le gouvernement dans le budget 2021

Parmi les contributions auxquelles sont assujetties les entreprises figure leur contribution foncière. Elle est calculée à partir de la valeur locative de leurs biens immobiliers, qui détermine la base de leur imposition. Le Conseil Municipal définit, quant à lui, un taux d'imposition. Ce taux est multiplié par la base et nous obtenons ainsi le montant de la contribution de l'entreprise.

Le montant des bases a fait l'objet d'une révision nationale en 2017. Il s'agissait de les actualiser.

Ainsi, fin 2019, la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.I.P.) nous annonçait que, pour Thourotte, le montant des bases pour 2020 s'établirait à 7 083 000 euros. La commune, pour sa part, appliquait un taux de 17,59%. Cela devait représenter une recette, pour la ville, de 1 245 899 euros.

Mais, début 2020, la même D.D.F.I.P. nous informait qu'une erreur était intervenue lors de la révision des valeurs locatives de Saint-Gobain Sekurit et que les bases s'élèveraient désormais à 5 674 000 euros, soit une perte de recettes de 247 842 euros.

Nous n'étions pas au bout de nos déconvenues. En 2021, en effet, la base d'imposition de Sun Chemical est revue à la baisse. Celle-ci est consécutive à la démolition par l'entreprise de plusieurs bâtiments, ce qui entraîne une diminution de la surface de ses biens immobiliers à partir desquels se calculent leurs valeurs locatives. Dès lors, la base d'imposition passe de 1 306 000 euros à 949 000 euros, soit une nouvelle perte de recettes, pour la commune, de 62 878 euros.

Au fil des années, le budget communal subit ainsi d'importantes baisses de recettes, ce qui ne manque pas de nous contraindre à faire des choix dans nos projets.

Tracts sur les numéros de téléphone utiles : prudence !

Dans votre boîte aux lettres, vous avez peut-être trouvé une liste de numéros de téléphone utiles au quotidien. Du plombier au serrurier en passant par le vitrier, plusieurs corps de métier sont cités et mènent au même numéro. Les tarifs sont indiqués en bas de page, en très petits caractères. Ce document est, évidemment, une publicité sans lien avec les services administratifs officiels. Bien entendu, nous vous invitons à comparer les devis de différents professionnels avant de choisir un prestataire.

De plus, pour toute urgence médicale, le numéro de téléphone à privilégier reste le 15.

Sophie Redis-Druenne, votre nouveau médecin généraliste

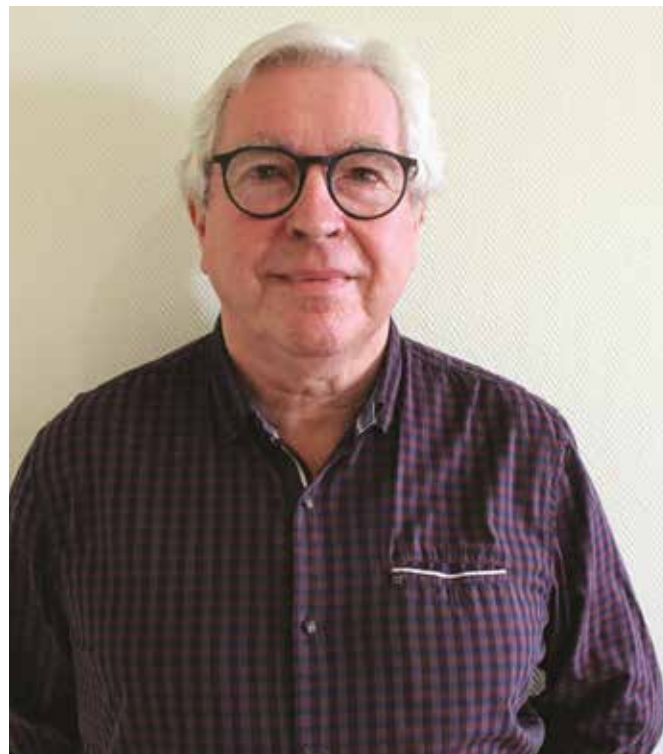
Suite au départ du docteur Saint-Léger, un nouveau médecin nommé Sophie Redis-Druenne a posé ses bagages au centre de santé de la M.I.C. aux côtés de sa consœur Francine Meyrat. Vous pouvez les contacter par téléphone au **03 44 76 74 04** avant de vous rendre au cabinet : **1 rue de Voguë**.

Nous vous redonnons également les coordonnées des autres médecins présents à Thourotte :

- Docteur Lardeur : 87 rue de la République • Tél : 03 44 76 26 20
- Docteur Percot : 2 place de la République • Tél : 03 44 76 00 51

Affichage des listes électorales des retraités de la C.N.R.A.C.L.

Vous êtes retraité(e) de la C.N.R.A.C.L. (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et vous résidez à Thourotte ? Vous êtes invité(e) à consulter les panneaux d'affichage proches de la mairie, pour vérifier si vous figurez bien sur la liste des électeurs du nouveau conseil d'administration de la caisse, et pour prendre connaissance des modalités de vote.



Un « monument » de notre ville vient de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée. Patrick Caty, directeur des services techniques de Thourotte, vient de passer la main à son successeur à ce poste. Il a fait toute sa carrière dans notre

Annie Kasprzak : un parcours aux multiples talents



L'agent, que les Thourottois venaient voir à l'État civil pour déclarer un événement heureux ou malheureux, a fait valoir ses droits à la retraite au moins d'août dernier. Annie Kasprzak avait été recrutée à Thourotte en novembre 1978 en qualité de secrétaire dactylographe.

Elle était originaire de l'Aisne, avait poursuivi ses études au collège de Chauny puis au lycée Gay Lussac de cette même ville. Commence alors une carrière empreinte d'une formidable polyvalence.

En classe de 1^{ère}, Annie décide d'arrêter ses études, qui auraient dû la mener au baccalauréat. Elle deviendra alors tour à tour commerciale,

puis magasinière dans une concession automobile de Noyon. Elle enchaînera en devenant décoratrice d'intérieur.

Elle décide ensuite de reprendre des études dans une formation de dactylo au lycée technique Mireille Grenet de Compiègne. Cela implique de trouver un stage, ce qui va la conduire à la mairie de Thourotte pour une période de 6 mois. Dans la foulée, elle effectuera des remplacements. En 1982, elle est nommée agent de bureau stagiaire à temps complet. Elle est titularisée le 1^{er} mai 1983.

Dès lors, elle exercera ses fonctions au sein du service de l'État civil. Elle aura aussi l'occasion d'assurer le secrétariat du service des sports, puis des fêtes et cérémonies, puis des personnes âgées avant de se fixer à l'État civil.

Ce poste tenu durant de nombreuses années lui a permis de nouer des contacts avec les familles thourottoises, qui venaient rencontrer en mairie « la dame de l'État civil ».

Voilà donc une retraite bien méritée que nous lui souhaitons longue et riche, à l'image de sa carrière.

Patrick Caty : l'heure de la retraite a sonné !

commune, soit 44 ans au service des Thourottois. Il aura œuvré sous l'autorité de trois maires successifs : Pierre Baujoin, Henri Maillard et Patrice Carvalho. C'est peu dire que Patrick Caty est une mémoire vivante de notre cité. Il a participé à toutes ses évolutions. Il n'est pas un endroit, un équipement, une rue qui ne porte sa marque. La crise sanitaire n'a pas permis de lui offrir une cérémonie de départ à la hauteur de l'événement, d'autant qu'il a quitté ses fonctions en plein confinement. Ce n'est que partie remise à des jours meilleurs. Cet article que nous lui consacrons est un premier moyen de lui dire : « Merci ! »

Il aurait pu partir en retraite depuis déjà quelques années. Mais il a voulu prolonger aussi longtemps que l'y autorisait le statut de la fonction publique territoriale car il souhaitait, en particulier, achever l'important chantier de requalification du quartier Jean Jaurès qu'il a initié et suivi de bout en bout.

Retour sur un parcours sans faute : Patrick Caty est né le 27 mars 1953 à Amiens. Il a 22 ans lorsque le maire de Thourotte Pierre Baujoin l'embauche comme Adjoint Technique des Services. C'est une époque où les services communaux n'ont pas encore la dimension que nous leur connaissons. Aujourd'hui, la municipalité compte 120 agents, alors qu'ils n'étaient qu'une dizaine en 1976, année de l'embauche de Patrick Caty.

Patiemment, il va gravir tous les échelons. Il est nommé Adjoint Technique Chef en 1982, puis Technicien Territorial Chef en 1998. Il accède au grade de Technicien Supérieur Chef en 2003. Il est titularisé au grade d'Ingénieur territorial en 2010. L'année suivante, il est nommé Ingénieur Principal.

Cette carrière au long cours conduit Patrick à participer activement à la modernisation de notre ville, à la construction de multiples équipements et aménagements. Ainsi, il orchestre la création du complexe Édouard Pinchon, de la médiathèque, de la crèche et de l'Espace Angèle Fontaine. Dans les années 90, la Z.A.C. du Gros Grelot voit le jour et permet l'installation d'entreprises nouvelles et la création de quelques 600 postes.

À Patrick Caty, nous devons aussi l'embellissement de notre cité et son fleurissement, pour lequel nous avons obtenu une troisième fleur qui nous est régulièrement confirmée. Il achève ce brillant parcours professionnel en apothéose avec deux réalisations majeures, qui modifient notre environnement. Tout d'abord : la promenade de la 32, cette portion de l'ancienne route nationale puis départementale transformée en jardin paysager... un défi et une innovation ! Enfin, son grand œuvre : le quartier Jean Jaurès, entièrement remodelé. Ce secteur est désormais plus sûr pour les Thourottois, les résidents des immeubles et les écoliers. Le quartier est plus vert aussi, avec ses arbres et avec son Espace Roger Paullier, un poumon de verdure au cœur de la cité.

Le succès de ce long parcours, Patrick Caty le doit à sa capacité à animer les équipes placées sous sa responsabilité. Il était apprécié de toutes celles et de tous ceux qui ont travaillé à ses côtés, élus, agents et entreprises, car il savait marier simplicité, écoute, compétence et autorité : ce sont les qualités indispensables pour un travail collectif efficace, compris de tous et où chacun a sa place.

Monsieur Caty, les Thourottois vous remercient et vous souhaitent une heureuse et longue retraite.

Mickaël Henwood, nouveau directeur des services techniques



Il a pris ses fonctions le 17 avril dernier, succédant donc à Patrick Caty. Mickaël Henwood est âgé de 38 ans et a déjà une solide expérience des services techniques des collectivités territoriales.

Sa formation l'y destinait puisqu'il a d'abord obtenu un baccalauréat professionnel « Travaux Paysagers ». Il a commencé sa carrière en tant que jardinier à la mairie de Chevrières. Il y a travaillé durant neuf ans et demi.

Ensuite, il a passé le concours d'agent de maîtrise avec succès. Mickaël Henwood est alors devenu responsable des espaces verts à Bonneuil-sur-Marne, une ville de 18 000 habitants, dans le Val-de-Marne. Il y est resté cinq ans et neuf mois.

Poursuivant son cursus, il a tenté le concours de technicien, là encore avec succès. Il est devenu directeur des services techniques de la ville de Saint-Maximin, pour une période de deux ans et demi. Il a ensuite rejoint les services techniques de la commune de Fitz-James, dont il a pris la direction. Il a occupé ce poste durant deux ans.

En 2020, Mickaël Henwood a postulé à la direction des services techniques de Thourotte... et nous vous le présentons aujourd'hui !

Nos services techniques municipaux : 33 agents, qui sont-ils ?

Vous les voyez tous les jours, en action dans la ville. Là, ils entretiennent nos espaces verts. Ailleurs, ils assurent la propreté de nos rues. Plus loin, ils comblent les nids-de-poule sur la chaussée. Thourotte est ainsi dotée de services techniques pour accomplir cette multiplicité de tâches au quotidien. Zoom sur leur organisation.

Qu'ils travaillent dans l'administratif, à l'atelier ou sur la voirie, les **32 agents ont à leur tête un directeur** : c'est M. Mickaël Henwood. Dans les bureaux de la mairie, il est secondé par une assistante de direction. Tous deux gèrent l'urbanisme en organisant les interventions des entreprises extérieures, et en instruisant les demandes de permis de construire comme les autorisations de travaux.

Les personnels en charge de nos équipements sportifs (piscine, salles de sports) sont rattachés à nos services techniques. Ils ont à leur tête un coordinateur et comptent 5 agents.

Accolés à la mairie, **les ateliers** sont encadrés par un - bien nommé - chef d'atelier. Ils sont structurés en 3 secteurs.

• Bâtiment

6 agents interviennent dans l'entretien et l'aménagement des bâtiments municipaux : un menuisier, un peintre, un électricien, un plombier, un mécanicien et un ouvrier polyvalent.

• Voirie

5 agents sont en charge de l'entretien de nos rues. Ils assurent leur propreté. Ils réalisent des travaux de maintenance des bâtiments communaux et de la voirie. Ils s'occupent du salage hivernal. Chaque jeudi, ces agents s'occupent de l'installation du marché, ainsi que du nettoyage qui suit le démontage des stands.

• Espaces verts

Parmi les 13 agents de ce secteur, il y a notamment 2 stagiaires, 2 apprentis et 2 contractuels encadrés par un chef d'équipe. Tous assurent le fleurissement de la ville et entretiennent nos espaces verts, dont la surface s'est récemment accrue avec la création de la Promenade de la 32 et la rénovation du quartier Jean Jaurès.

Les agents des services techniques sont quotidiennement à votre service, que vous les remarquiez ou non. Après cet article, vous les remarquerez à coup sûr !



Derrière la mairie, nos services disposent d'une serre dans laquelle fleurissent les futurs massifs qui embelliront bientôt Thourotte.



Ces décorations sont conçues dans les ateliers municipaux de Thourotte, de préférence avec des matériaux de récupération.



À l'approche des fêtes de fin d'année, les agents des services techniques embellissent la ville avec leurs illuminations.

Concours 2021 des jardins et balcons fleuris : mode d'emploi

La ville de Thourotte organise, chaque année, un concours destiné à récompenser les initiatives de ses habitants en faveur du fleurissement de leurs jardins, balcons et fenêtres. Ils contribuent ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie, à la valorisation de la commune et à la sensibilisation des plus jeunes au respect de notre environnement commun. Le règlement du concours évolue en 2021 avec, notamment, l'inscription obligatoire.

Désormais, le concours est réparti en 4 catégories :

- A** - Maison avec jardin visible de la rue
- B** - Balcon ou fenêtre fleurie dans un immeuble visible du domaine public
- C** - Projet pédagogique scolaire et périscolaire (remise des prix avant les vacances scolaires)
- D** - Coup de cœur du Maire

Les modalités d'inscription

Finies les visites-surprises du jury ! Désormais, c'est aux Thourottois de s'inscrire gratuitement. Où trouver le formulaire ? En bas de cette page ! Si vous ne voulez pas découper votre beau magazine, vous pouvez recopier le bulletin d'inscription, le télécharger sur www.thourotte.fr/parcs-et-jardins/villes-fleuries ou piocher un exemplaire dans un présentoir de la mairie, de la médiathèque ou de l'Espace Angèle Fontaine. Dûment complété, le précieux formulaire est à déposer jusqu'au **mercredi 12 mai 2021** dans une urne, à l'accueil de la mairie.

Toutefois, le Coup de cœur du Maire (catégorie D) peut récompenser des Thourottois qui ne s'étaient pas inscrits.

Les élus et les membres du jury ne peuvent pas participer au concours, même s'ils ont un beau jardin !

Ô bonheur ! Votre candidature est validée !

Après votre inscription, un courrier vous est adressé. Sympa :



Bulletin d'inscription au concours des jardins et balcons fleuris

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

N° DE TÉLÉPHONE :

Votre catégorie :

- A Maison avec jardin visible de la rue
- B Balcon ou fenêtre fleurie dans un immeuble visible du domaine public
- C Projet pédagogique scolaire et périscolaire (remise des prix avant les vacances scolaires)

À Thourotte, le :

Signature :



l'enveloppe contient notamment un bon de réduction, à faire valoir auprès de nos commerçants partenaires. De plus, le courrier valide votre inscription et vous attribue un numéro de candidat que vous devrez mettre en place de façon visible le jour du passage du jury.

Qui compose le jury ?

Comme c'est un concours à 4 catégories, le jury est composé de 4 groupes de 3 personnes (élus et techniciens de la ville).

Quels sont les critères d'évaluation et de notation ?

- Quantité et harmonie des mélanges : 5 points
- Qualité et entretien : 5 points
- Variétés, choix des plantes en fonction du climat : 5 points
- Composition, intégration d'éléments décoratifs : 5 points

Le total des points donne une note sur 20, permettant d'établir le classement et le palmarès du concours.

Les dates à retenir :

Les dates sont susceptibles de modifications en fonction des conditions climatiques et sanitaires.

- Date limite d'inscription : **mercredi 12 mai 2021**
- Premier passage du jury : **jeudi 20 mai 2021** (passage unique pour la catégorie C)
- Second passage : **jeudi 16 septembre 2021**

La remise des prix :

Vos talents de jardinier seront récompensés au cours d'une cérémonie, qui se déroulera le **dimanche 26 septembre 2021**, au complexe Édouard Pinchon.

Tous les participants présents seront récompensés d'un lot pour avoir contribué à l'embellissement du cadre de vie de Thourotte.

Une photo du fleurissement des 3 premiers lauréats de chaque catégorie sera exposée.

Nous clôturerons cette remise des prix par un verre de l'amitié.

Redécouvrez votre espace culturel !

Les contes du grenier de la médiathèque



Photo : Léo Duquette

Ladji Diallo dans *1, 2, 3 Savane*

Samedi 16 janvier, à 18h.
Dès 7 ans.

1, 2, 3 Savane est un spectacle musical bourré d'humour et de tendresse qui entraîne le public au cœur de l'Afrique.



Photo : Lucie Levasseur

Myriam Cormont dans *Pêle Mêle*

Samedi 6 février, à 10h.
Dès 4 ans.

Avec *Pêle Mêle*, Myriam Cormont propose un spectacle de contes et comptines issus de la tradition. Des histoires à rire ou à rêver, en fonction des oreilles qui écoutent.



Olivier Cariat dans *Il y avait une fois*

Samedi 27 février, à 10h. Dès 3 ans.

Voici l'occasion de découvrir ou redécouvrir les contes dits traditionnels tels que *Boucle d'or*, *Le loup et les 7 chevreaux*, *Le petit chaperon rouge* ou *La princesse au petit pois*.

Photo : Philippe Guillaume

Pour ces 3
séances,
la réservation est
obligatoire et le tarif
est de 3 €.

Les spectacles de la salle Saint-Gobain



Concert imagé : Quatuor Béla et Julien Appert

Jedi 21 janvier, à 20h30.
Dès 7 ans.

De Mozart à aujourd'hui, des chefs d'œuvre pour quatuor à cordes mis en image.

Tarifs : 8 € et 5 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents de la médiathèque de Thourotte). Sur réservation.



Roukiata Ouedraogo dans *Je demande la route*

Samedi 13 février, à 20h30.
Dès 12 ans.

Si vous écoutez régulièrement l'émission *Par Jupiter !* sur France Inter, vous connaissez Roukiata Ouedraogo, son accent délicieux et son humour engagé, féministe et antiraciste. La comédienne raconte son parcours mouvementé, des bancs de l'école du Burkina-Faso aux projecteurs des scènes parisiennes.

Tarifs : 12 € et 8 € (- de 26 ans, groupes d'au moins 10 personnes, personnes présentant un handicap)
Ce spectacle est organisé par la C.C.2.V. (Communauté de Communes des Deux Vallées), auprès de laquelle vous effectuerez vos réservations : 03 44 96 31 00 / culture@cc2v.fr

Photo : Fabienne Rappeneau



Fafapunk et Tomislav Matosin dans *Le Petit Prince Slam !*

Mercredi 24 février, à 16h
Conte musical - Dès 7 ans

Une adaptation du conte d'Antoine de Saint-Exupéry mêlant slam, musique, conte et danse.

Tarifs : 5 € et 3 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, adhérents de la médiathèque de Thourotte). Sur réservation.



Un doc, une histoire : projection de *Ces traces qui restent*, un documentaire sur la déportation des Isariens

Dimanche 7 février, à 10h. Entrée libre et gratuite.

Suite à la projection de ce documentaire, une discussion s'engage entre le public et :

- Olivier Fély-Biolet, réalisateur du film
- Laurent Fournier, archiviste de la municipalité de Thourotte et de la Communauté de Communes des Deux Vallées

Nouveaux horaires de la médiathèque, dès le 5 janvier 2021

Le mardi, l'établissement ferme une heure plus tôt.
Le samedi, la coupure du midi est supprimée : nous espérons que vous serez satisfaits de l'ouverture continue de la médiathèque.

- **Mardi** : de 12h à 19h.
- **Mercredi** : de 9h à 12h puis de 13h30 à 18h.
- **Vendredi** : de 13h30 à 18h.
- **Samedi** : de 9h à 18h.
- **La médiathèque est fermée au public le lundi, le jeudi et le dimanche.**

Espace culturel : salle Saint-Gobain + médiathèque

Place Saint-Gobain
Informations et réservations au 03 44 90 61 26.
Courriel : mediatheque@thourotte.fr
Site Internet : www.thourotte.fr
Facebook : *Espace culturel de Thourotte*

Nous avons rendez-vous avec vous

Vous en voulez encore ? En dernière page de *Contact*, l'agenda vous invite à Bébé bouquine, à la Zénothèque, à L'heure du conte, à une initiation au manga et à un atelier Slam en famille !

De plus, les séances de cinéma reprennent : vous pouvez consulter le programme sur www.thourotte.fr et sur le Facebook *Espace culturel de Thourotte*.

Plus que jamais, pour les animations nécessitant de réserver, nous vous recommandons de ne pas attendre : pour assurer votre sécurité sanitaire, nous réduisons le nombre de places.

Comme vous le comprendrez aisément au vu du contexte actuel, ce numéro de *Contact* annonce les événements sous réserve de modifications ou d'annulations.



C'est votre Espace Angèle Fontaine

Activités familiales et sociales



Même pendant le confinement, votre centre d'activités familiales et sociales est resté ouvert au public. Même si les ateliers collectifs ont été interrompus, les rendez-vous individuels sont maintenus :

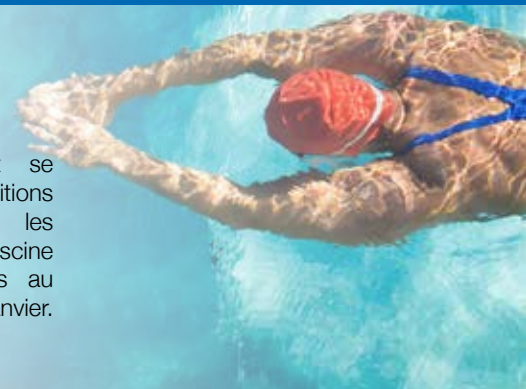
- **avec le conseiller Emploi**, qui vous accompagne dans votre recherche de travail et facilite votre réinsertion professionnelle.
- **avec la conseillère en économie sociale et familiale**, qui vous guide dans vos démarches administratives ou la gestion de votre budget.
- **avec l'animatrice du Point Information Jeunesse**, qui conseille les 12-25 ans sur l'orientation, la recherche d'emploi, le BAFA, la vie pratique, et même les loisirs.

Le déconfinement progressif va bientôt permettre la reprise des activités de groupe pour créer, cuisiner, coudre, s'exprimer artistiquement, ou encore animer la fameuse émission de radio *Paul et les traqueurs d'emploi* !

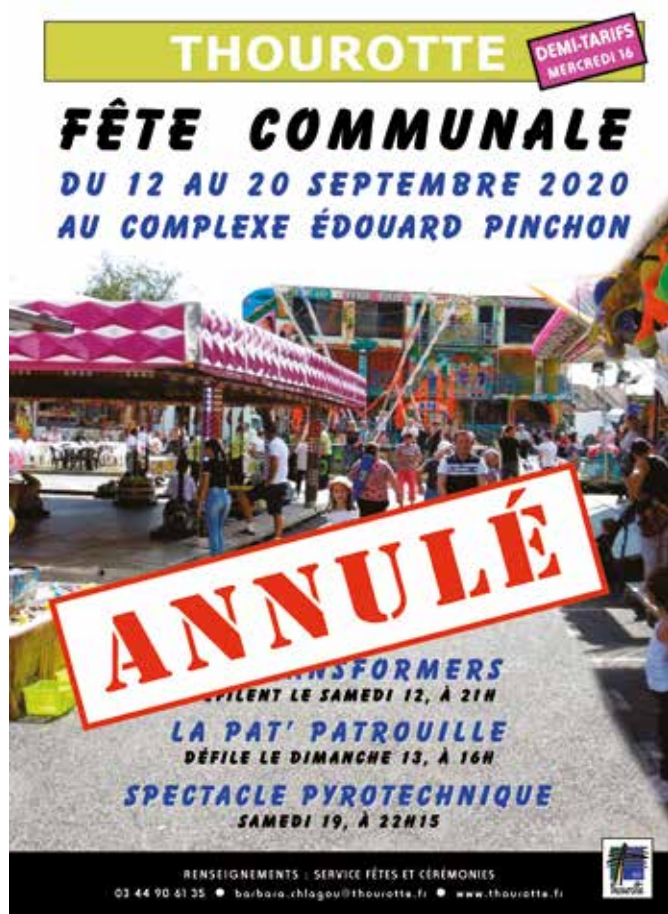
Espace Angèle Fontaine
Rue du Général Kœnig
Tél : 03 44 90 68 90
Courriel : espaceangelefontaine@thourotte.fr
Facebook : *Espace Angèle Fontaine*
Informations sur www.thourotte.fr

Réouverture des bâtiments sportifs : 20 janvier

Si le déconfinement se déroule dans les conditions prévues par l'État, les salles de sport et la piscine ouvriront leurs portes au grand public dès le 20 janvier.



Annulation de la fête communale : le tribunal administratif donne raison au maire contre la préfète de l'Oise



La fête communale annuelle devait se dérouler du 7 au 20 septembre dernier dans le parc des Effaloises. À cette période, les autorités sanitaires constataient déjà une reprise du virus. À contrecœur, le maire a donc décidé d'annuler la manifestation.

Le site d'accueil de la fête est, en effet, un espace ouvert aux multiples accès. Par conséquent, il est impossible de contrôler les entrées, de vérifier que chacun observe les gestes barrières (port du masque et distanciation physique), de procéder à la désinfection régulière des équipements forains. Un arrêté municipal a donc été pris, le 1^{er} septembre, pour officialiser cette décision. M. le maire a reçu les forains, bien conscient qu'ils étaient affectés par une perte de revenus. Il leur a expliqué que le principe de précaution s'imposait afin de protéger la population.

Le 4 septembre, M^{me} Corinne Orzechowski, la nouvelle préfète de l'Oise a saisi le Tribunal administratif d'Amiens, afin de faire annuler l'arrêté municipal. Elle a mis en avant les pouvoirs accordés aux préfets dans le processus de déconfinement et de reprise économique. Jugeant disproportionnée la mesure d'annulation, M^{me} Corinne Orzechowski a prétendu que la municipalité de Thourotte portait atteinte à la liberté du commerce.

En réponse, la mairie a fait valoir que la fête communale relevait exclusivement de l'autorité municipale et des pouvoirs de police du maire, à qui il revient, conformément à la loi, de faire respecter la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur son territoire. L'intervention de la préfète relevait donc d'un abus de pouvoir, violant le principe de « libre administration des collectivités territoriales » inscrit dans la Constitution.

Dans son ordonnance du 10 septembre, le Tribunal administratif a donné raison au maire, a validé l'arrêté municipal et a rejeté la requête de la préfète.

Malgré le confinement, la vie municipale ne s'est pas arrêtée

Le second confinement et les protocoles sanitaires à respecter ont réduit les activités proposées par les services municipaux. Mais tout n'a pas été annulé. Nous avons maintenu toutes les manifestations pour lesquelles les gestes barrière pouvaient être observés.

Ainsi l'Espace Angèle Fontaine, si son programme a été allégé en particulier pour les initiatives impliquant des rassemblements, les rendez-vous individuels ont été maintenus (jeunes, demandeurs d'emploi, familles...) de même que des pratiques sportives et certains ateliers. La médiathèque a proposé un service en *drive*. La mairie est restée ouverte au public.

Même sans sable, le programme était alléchant ! Thourotte Plage ayant été annulée pour cause de crise sanitaire, les services municipaux se sont mobilisés pour que vous viviez un mois de juillet fait de sport, de jeu, de cinéma, de création artistique, d'activités dans la nature...

La mosaïque de photos de la page suivante donne à voir les différentes manifestations qui ont eu lieu et qui se sont échelonnées de juillet à novembre de cette année. Sur certaines images, des participants ne portent pas de masques. Il s'agit des activités antérieures au confinement.

Ça s'est
passé hier



Stage de d'« afro dansehall » en juillet, à l'Espace Angèle Fontaine



Atelier **Échange de savoirs**,
à l'Espace Angèle Fontaine



Médiathèque, le 24 septembre : à l'occasion de son exposition,
Nicolas Nief a animé une **initiation à la peinture**.



Les parents et les enfants réunis à l'**atelier Éveil** de l'Espace Angèle Fontaine.



École élémentaire du Martelois, le 2 octobre : c'est au
tour des élèves de s'initier au style du peintre **Nicolas Nief**.



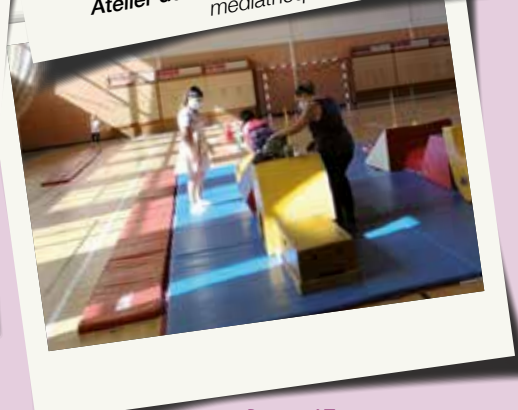
Atelier de robotique, le 10 octobre à la
médiathèque.



Atelier de lutherie sauvage, le 20 octobre : à la
médiathèque, les enfants apprennent à créer leurs
instruments à partir de matériaux inattendus.



Séance de **sport en famille** pendant les vacances
d'automne, juste avant le second confinement.



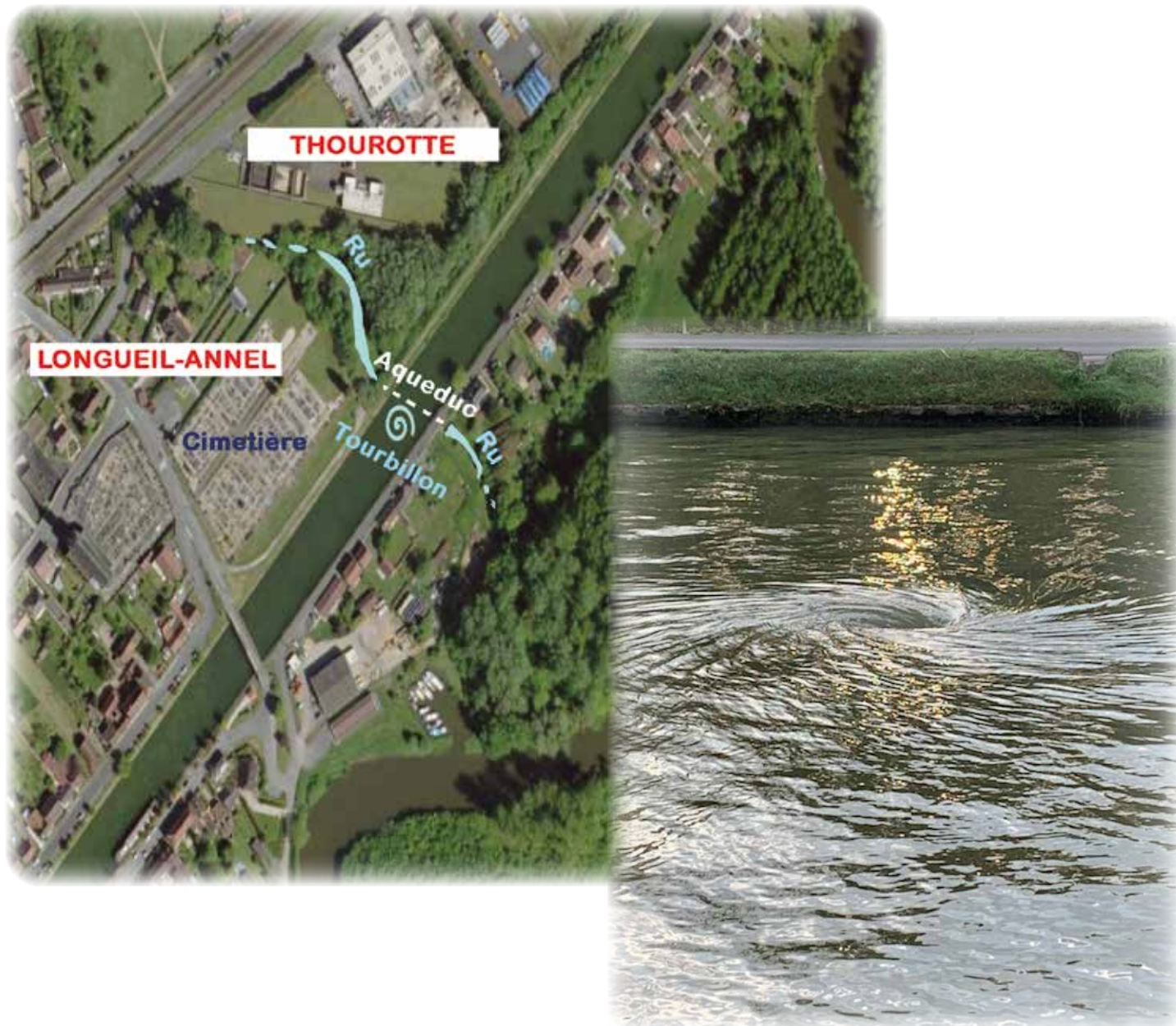
Un tourbillon dans le canal latéral à l'Oise !

A Longueil-Annel, à hauteur du cimetière et en limite de la commune de Thourotte, les riverains ont constaté, dans la matinée du vendredi 6 novembre, un étrange phénomène. L'eau du canal latéral à l'Oise se vidait en un impressionnant tourbillon.

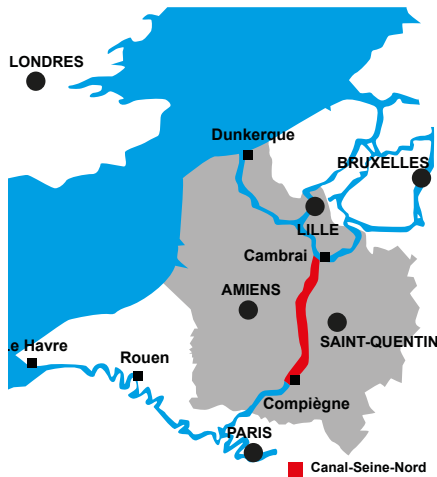
L'origine de l'incident s'expliquait par l'effondrement d'un aqueduc situé sous le canal : schématiquement, c'est le très gros tuyau qu'emprunte le ru des Effaloises au moment de croiser le canal. Résultat : l'eau du canal s'est engouffrée dans l'aqueduc percé, créant ainsi le fameux tourbillon. Il a fallu agir vite, afin d'éviter une inondation du bas de Thourotte ou des jardins familiaux de Longueil-Annel.

En charge de la gestion de l'infrastructure fluviale, Voies Navigables de France (V.N.F.) a dépêché des plongeurs sur place pour colmater la fuite et rétablir l'étanchéité. Une pompe a été installée pour réintroduire l'eau dans le canal et éviter les inondations. À présent, il reste à réaliser des expertises afin que cette situation ne se reproduise pas. L'incident a eu pour conséquence l'arrêt total de la circulation des péniches, qui a pu être rétablie le lundi suivant.

La cause du sinistre s'explique, sans doute, par le passage d'une péniche chargée, qui aurait accroché l'ouvrage et l'aurait fait céder. Les riverains en ont été quittes pour une frayeur sans conséquence, grâce à une intervention rapide et efficace.



Canal Seine-Nord Europe : l'enquête publique environnementale s'est déroulée du 5 octobre au 12 novembre



Fin 2028, le Canal Seine-Nord Europe reliera le bassin de la Seine aux grandes voies fluviales du nord et de l'Europe. Il s'étendra sur 107 km entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, dans le département du Nord. Le canal traversera le territoire de Thourotte sur environ 2 km. Sa largeur sera de 54 m pour une profondeur de 4,5 m. Les travaux débuteront en 2021. Aujourd'hui, une nouvelle étape a été franchie avec l'enquête publique environnementale.

De quoi s'agit-il ? Le futur canal aura des effets sur l'environnement, notamment sur les milieux aquatiques, les espèces animales et végétales protégées et leur habitat, sur la gestion des crues. Cela implique de prévoir des mesures d'aménagement destinées à compenser les conséquences négatives de l'insertion du canal dans le paysage et permettre de rétablir une situation écologique similaire, voire meilleure. Ce sont ces dispositions qui étaient donc soumises à enquête auprès des populations des 27 communes concernées, entre Compiègne et Passel.

L'enquête publique a été conduite par une commission indépendante constituée de trois commissaires. Leur mission était de recueillir les remarques de la population. Ils ont tenu deux permanences en mairie de Thourotte. Sur ces bases, il leur appartient de remettre un rapport prenant en compte les avis émis.

Le Conseil municipal apporte sa contribution à l'enquête publique environnementale.

Lors la réunion du Conseil municipal du 16 novembre, les élus ont adopté une délibération, qui a été versée à l'enquête publique environnementale.

Le conseil municipal de Thourotte rappelle qu'il s'est toujours prononcé favorablement sur ce projet. Celui-ci constitue un moyen pour notre pays de rattraper son retard en matière de fret fluvial. Il nous relie aux grandes infrastructures du nord de l'Europe. C'est un vecteur essentiel pour opérer un transfert modal de la route sur la voie d'eau. Il peut être une chance pour le développement de nos territoires, à condition qu'il ne se contente pas de les traverser mais les desserve. Le Canal Seine-Nord Europe ouvre la perspective de création de nombreux emplois.

Le conseil municipal formule néanmoins plusieurs réserves :

Sur l'enquête publique environnementale

Le dossier présenté au public se composait de plusieurs milliers de pages. Dans ces conditions, il était impossible à nos concitoyens d'en prendre connaissance et de formuler des remarques pertinentes. La consultation et ses résultats s'en trouvent entachés.

Sur la desserte du territoire municipal

Dans sa définition actuelle, le projet prévoit l'implantation d'un quai de chargement / déchargement éloigné des entreprises susceptibles d'acheminer, demain, leurs matériaux par la voie d'eau. Cette localisation conduira à ce qu'elles y renoncent. Le quai doit donc se situer au plus près des sites industriels. De ce point de vue, le stade Jean Bouin présente toutes les caractéristiques nécessaires. Ce positionnement et ses conséquences ne figurent pas dans l'enquête publique.

Sur le comblement du canal latéral de l'Oise

Il est indispensable entre la sortie de Longueil-Annel jusqu'à Cambronne-lès-Ribécourt. S'il reste en l'état, la question de son

envasement et donc de son entretien sera posée dès lors que la navigation aura cessé. Son maintien en ferait un obstacle pour l'accès des entreprises au nouveau canal, ce qui pourrait les conduire à ne pas l'utiliser pour le transport de leur fret. Cette perspective du comblement ne figure pas dans l'enquête publique alors qu'elle aura des effets sur l'environnement et nécessitera des aménagements.

Sur le rétablissement des voies et ouvrages d'art

Le futur canal impliquera la construction de nouvelles voies et de nouveaux ouvrages d'art. Ce qui est actuellement prévu entre Le Plessis-Brion et Thourotte sur la R.D. 15 est inapproprié. Il s'agit d'une route en fer à cheval accidentogène qui, de surcroît, entraînera un défilé de poids lourds au centre de Le Plessis-Brion sur une voie sous-dimensionnée pour un tel trafic. En outre, il est prévu que ce dispositif soit doublé entre Montmacq et Thourotte. Il serait plus sûr et moins coûteux d'envisager une voie en ligne droite débouchant à la sortie de Le Plessis-Brion vers Montmacq. À Thourotte, la route atterrirait à proximité du quai de chargement / déchargement. Cette solution éviterait d'avoir à la doubler à Montmacq, où une simple passerelle suffirait pour la circulation des piétons et des vélos.

L'enquête publique ne comprend aucune modélisation relative aux effets des infrastructures envisagées sur la fluidité de l'eau en cas de crue.

Sur les boucles du Muids

L'enquête publique n'étudie pas les effets du Canal Seine-Nord Europe sur ce site situé entre Le Plessis-Brion et Thourotte et composé de méandres de l'Oise. Deux maisons d'habitation existent à cet endroit. Ces boucles de l'Oise se sont déplacées au gré des crues. Il conviendrait donc d'intervenir éventuellement par un enrochement. Des études préalables sont nécessaires.

Jardins familiaux : revoici Mauricette !



Il y a longtemps que nous n'avions pas écrit d'erratum dans *Contact* ! Dans le numéro de juillet dernier, nous avons publié une légende, mais pas la photo qui lui correspondait. Or, il aurait été dommage de vous priver de Mauricette, que nous aimons tous beaucoup ! Revoici la légende, cette fois accompagnée de l'image :

Les jardins familiaux ont tenu leur assemblée générale le 22 novembre 2019. Ce fut l'occasion d'honorer Mauricette Bernard et de la nommer présidente d'honneur. Elle est la fille de Maurice Boulnois, le créateur de cette activité, qui a donné son nom à l'association et fut le Premier Adjoint de l'ancien maire Henri Maillard.

Profitions-en, une nouvelle fois, pour inviter les jardiniers en herbe à cultiver une parcelle dans ce petit coin de nature, aux côtés d'autres passionnés, toujours disponibles pour un conseil ou un coup de main !

Jardins familiaux Maurice Boulnois
situés sur la route de Longueil-Annel
Contact : Yvon Butin, président
50 rue du Maréchal Foch
03 44 76 21 61 ou 06 29 80 43 22



L'Agenda thourottois sur Facebook

Le Comité citoyen entre Oise et Matz a ouvert, sur Facebook, une page intitulée *L'Agenda thourottois*, destinée à l'expression des associations de notre ville. Celles-ci peuvent ainsi faire connaître leurs activités et leurs manifestations. Des reportages sur la vie associative de notre ville seront mis en ligne.

Rejoignez les associations qui ont d'ores et déjà rejoint ce nouvel outil de communication : contact@comite-citoyen.fr

Votre association dans *Contact*

Les deux confinements y sont sûrement pour quelque chose : ces derniers temps, les associations ne sollicitent plus la rédaction de *Contact*. Pourtant, comme nos amis de *L'Agenda thourottois*, nous avons très envie de parler de vous ! Dès aujourd'hui et jusqu'au début du mois de juin, contactez le service Communication de la mairie. Dans le prochain numéro de *Contact*, prévu pour juillet 2021, votre association pourra dresser le bilan de la saison écoulée et présenter ses projets pour la rentrée de septembre. Alors ? On s'associe ?

Service Communication de la mairie de Thourotte
Tél : 03 44 90 63 40
Courriel : damien.frugier@thourotte.fr

Une décision du Conseil municipal :
une rue Élisabeth et Jacques Charmeux



Séance du 16 novembre 2020

Le Conseil Municipal a décidé de la dénomination de la nouvelle rue, qui a été créée sur l'emplacement de l'ancienne entreprise Vial Menuiserie, à proximité de la piscine Georges Bonichot. Elle portera les noms d'Élisabeth et Jacques Charmeux, bien connus des Thourottois. Elle était médecin du travail à Compiègne. Son époux a été médecin généraliste dans notre ville de 1957 à 1991. Ils nous ont quittés en avril dernier, tous deux victimes de la Covid-19.

Jacques et Élisabeth Charmeux

Hélène Balitout et Sébastien Nancel,
vos conseillers départementaux,
plaident pour une relance de l'activité.

Depuis la mi-mars et encore davantage avec le second confinement, l'économie française prend de face les différents impacts de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie. Des centaines de milliers d'emplois sont en jeu. Les départements et les communes ne sont pas épargnés. Ils enregistrent des pertes importantes de recettes aussi bien fiscales que tarifaires. Dans l'Oise, la crise sanitaire aura coûté près de 10 millions d'euros. La situation est préoccupante. Couper les dépenses publiques ne ferait qu'augmenter les difficultés et retarder la reprise économique. C'est pourquoi, pour y faire face, vos conseillers départementaux Hélène Balitout et Sébastien Nancel ont plaidé au sein de l'assemblée départementale pour une relance locale de l'activité, à travers le recours direct aux entreprises du bâtiment et des travaux publics et par le recours indirect à tous les secteurs qui les alimentent. À cette fin, il faudra emprunter, c'est un fait. Bonne nouvelle : notre département le peut car son taux d'endettement est modéré et les taux d'intérêts sont actuellement faibles. C'est à ce prix qu'il sera possible de limiter les dégâts économiques et la casse sociale dans nos communes.



En cas de neige, personne ne doit rester de glace.

Chacun est responsable de son trottoir ! Fixées par la circulaire du 22 septembre 2009, ces obligations concernent tout le monde, par période de grand froid :

- Il est interdit de déverser de l'eau dans les caniveaux.
- Devant la façade de leur domicile, les riverains de voies publiques doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige, afin d'éviter tout dommage aux passants. Au balai ou à la pelle, ils doivent déneiger devant chez eux, et jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Pour faciliter l'enlèvement par les services municipaux, il convient de former un tas de neige sur un lieu ne gênant ni l'écoulement des eaux dans les caniveaux et les égouts, ni la circulation des piétons et des véhicules.

Plan Grand Froid

La campagne de sensibilisation et de prévention sur les risques de grand froid est reconduite au sein de la commune, afin de prévenir et de combattre les conséquences sanitaires. La municipalité tient un registre des personnes dites « vulnérables ». En cas de situation à risque, elles seront contactées et nous appliquerons les actions nécessaires de prévention et de secours. Vous êtes une personne âgée vivant seule ? Vous êtes affecté(e) d'un handicap, de problèmes de santé ou de dépendance ?

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre registre ! Vous n'y figurerez que si vous en faites la demande.

Nous vous invitons à contacter le C.C.A.S (coordonnées en bas de page).

63 ans et plus : seniors, inscrivez-vous !

Les inscriptions et les réinscriptions ne sont plus automatiques ! Pour bénéficier des animations, des sorties ou encore des bons d'achat réservés aux seniors, contactez le Centre Communal d'Action Sociale.

Notre municipalité se conforme à la législation : nous ne pouvons plus prendre l'initiative de contacter les personnes de plus de 63 ans pour leur proposer des spectacles ou les bons d'achat de Noël et de Pâques. Que vous soyez un tout nouveau senior ou un habitué de nos animations, vous devez impérativement écrire à M^{me} Bramard.

M^{me} Mélanie Bramard

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

en mairie de Thourotte, 18 rue Jean Jaurès

Tél : 03 44 90 61 06

Courriel : ccas@thourotte.fr

« L'avenir est une porte, le passé en est la clé. » Victor Hugo

Chaque année, nous nous rassemblons devant le monument aux morts pour nous souvenir de nos concitoyens disparus durant les conflits qui ont ponctué notre histoire. Ce sont des moments de recueillement, des instants de mémoire nous incitant à tirer les leçons de ces événements tragiques afin de ne pas avoir à en connaître de nouveaux.

2020 s'achève et, durant ces douze mois, nous avons dû annuler toutes ces cérémonies commémoratives en raison de la propagation du coronavirus et de l'impérieuse nécessité de protéger les Thourottoises et les Thourottois. Tout rassemblement en plein air, assorti de la difficulté à observer les indispensables gestes barrières, aurait fourni au virus une occasion de se répandre. Nous avons préféré appliquer le principe de précaution.

Afin que cette année ne soit pas sans mémoire, nous vous proposons un tour d'horizon de ces moments d'ombre et de lumière de notre passé.

Désormais, le monument aux morts est proche du groupe scolaire Onimus.

Le réaménagement du quartier Jean Jaurès a permis de répondre à une question posée depuis un certain temps concernant la situation géographique du monument aux morts de la ville. Installé au fond de la place de la République, il se trouve sur un lieu de grands passages avec les commerces à proximité, le marché du jeudi et la circulation des véhicules. Une telle situation n'est évidemment pas idéale pour les cérémonies de commémoration et le recueillement nécessaire. Ceux qui ont sacrifié leur vie au cours des différents conflits qui ont jalonné notre histoire méritent davantage de considération. Un nouveau monument moderne a donc été érigé devant le groupe scolaire Onimus. Il a été réalisé avec le matériau utilisé dans les équipements du quartier rénové afin d'obtenir une unité harmonieuse. Ce matériau est dit «autopatinal». Il est recouvert d'une couche d'oxyde autoprotectrice, qui lui donne l'aspect de la rouille, qui évolue naturellement et ne nécessite aucun entretien. Le choix du lieu n'est pas dû au hasard. L'exercice du devoir de mémoire dépend de sa transmission de génération en génération. La proximité des écoles a donc valeur pédagogique auprès des plus jeunes. La crise sanitaire ne nous a pas permis de l'inaugurer. Nous le ferons dès que cela sera possible. Le monument aux morts de la place de la République prendra place, quant à lui, dans le carré militaire du cimetière.

19 mars 1962 : les accords d'Évian sonnent la fin de la guerre d'Algérie



À cette date se concluent les négociations engagées entre les représentants du gouvernement de la République française et le gouvernement provisoire de la République algérienne. Les accords sont signés à l'hôtel du parc à Évian et ordonnent un cessez-le-feu. Ils mettent fin à 132 années d'occupation militaire et de colonisation et à 7 années et 5 mois de guerre.

Officiellement alors, le mot de « guerre » n'est pas employé. Lorsque les premiers contingents de soldats français sont envoyés en Algérie, il est question d'un « maintien de l'ordre ». Pourtant, il faudra bien se rendre à l'évidence : il s'agit bien d'un conflit armé, qui débouchera sur l'indépendance de l'Algérie et une accélération du processus de décolonisation.

400 000 combattants français y sont engagés face à 130 000 combattants algériens. 28 000 soldats français y perdent la vie, dont trois thourottois. Le bilan est encore plus lourd dans les rangs des autochtones et varie selon les sources. Les pertes sont estimées entre 250 000 et 400 000 algériens et jusqu'à un million selon l'État algérien. Parmi les harkis, les chiffres s'élèvent entre 30 000 et 90 000 victimes.

Après les accords d'Évian, on assiste au départ d'Algérie de 800 000 pieds noirs, dont la plupart débarquent en France

Dernier dimanche d'avril :

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Elle a été instaurée par la loi du 14 avril 1954. Ce jour-là, nous rendons hommage à tous ces hommes, femmes et enfants déportés vers les camps de concentration et d'extermination nazis durant la Seconde Guerre mondiale. Ils étaient juifs, tziganes, résistants, opposants politiques ou homosexuels. La machine nazie avait décidé de les éliminer au nom de la préservation d'une prétendue race supérieure. Au total, 3 millions de déportés, toutes nationalités confondues, n'en sont pas revenus.

Ainsi, 162 000 de nos compatriotes ont été acheminés dans des wagons à bestiaux vers les camps de la mort. Parmi eux, 76 000 juifs, soit un quart de la population juive résidant en France en 1940.

L'État français, avec à sa tête le maréchal Pétain, a étroitement collaboré à ces crimes contre l'humanité. Ainsi a été promulgué, en octobre 1940, le statut des juifs avec leur recensement et l'obligation de porter l'étoile jaune. Il s'en est suivi la rafle du Vel d'Hiv, les 16 et 17 juillet 1942, au cours de laquelle 13 000 juifs ont été arrêtés et la plupart déportés.

80% des juifs déportés ont été interpellés par la police française. À Thourotte, la famille Rybstein, réfugiée de Normandie et installée dans notre commune, a été, elle aussi, arrêtée.

Notre région est un lieu de mémoire de la déportation, avec le camp de Royallieu. Entre 1942 et 1944, 54 000 citoyens, dont un grand nombre de résistants, y ont été emprisonnés. 50 000 sont partis vers les camps dans 28 convois au départ de la gare de Compiègne. Amour Baillon a fait partie de ces déportés. Le 6 juillet 1942, il est parti pour Auschwitz dans ce qui fut appelé « le convoi des 45 000 » en référence à leur matricule commun.

Parmi les personnalités qui ont transité à Royallieu, figurent :

- le poète Robert Desnos, qui mourra après avoir connu plusieurs camps
- Geneviève de Gaulle Anthonioz, la nièce du Général de Gaulle, déportée à Ravensbrück
- l'accordéoniste André Verchuren, déporté à Dachau
- André Tollet, figure du syndicat C.G.T. et du Parti Communiste Français, qui a réussi à s'évader du camp de Royallieu.

8 mai 1945 : la Libération tant attendue



Le 7 mai 1945 à 2h41, l'Allemagne signe sa reddition à Reims, dans les locaux qui abritent aujourd'hui le lycée Franklin Roosevelt. Le vaincu est représenté par le maréchal Alfred Jodl, les États-Unis par Walter B Smith et David Eisenhower, l'U.R.S.S. par le général Sousloparov et la France par le général François Sevez. Les belligérants se retrouvent dans Berlin-Est, passée aux mains de l'armée soviétique, pour la signature de l'acte de capitulation de l'Allemagne nazie. Nous sommes dans la nuit du 8 au 9 mai 1945.

La France fête sa libération. Les Français descendent dans les rues pour célébrer la liberté retrouvée.

Le 8 mai devient un jour férié et chômé aux termes de la loi du 20 mars 1953. En témoignage de la réconciliation avec l'Allemagne, le Général de Gaulle supprime ce jour férié par un décret du 11 avril 1959. Les commémorations demeurent et sont organisées en fin d'après-midi. Au même prétexte, Valéry Giscard d'Estaing

supprime la commémoration, ce qui provoque un tollé chez les anciens combattants. François Mitterrand rétablit le jour férié et chômé par la loi du 2 octobre 1981, soit 5 mois après son élection à la présidence de la République.

Le 8 mai, nous célébrons la paix retrouvée, mais il ne faut pas oublier que, très peu de temps après la fin de la guerre 1939-1945, un autre conflit voit l'engagement de la France. Il s'agit de la première Guerre d'Indochine, qui se déroule entre 1946 et 1954. Deux enfants de Thourotte y perdent la vie. Le conflit s'achève avec les accords de Genève, qui conduisent à la partition en deux États : la République démocratique du Viêt Nam et le Sud Viêt Nam. Le pays sera réuni aux termes de la seconde guerre d'Indochine entre 1956 et 1975, qui verra la défaite des Etats-Unis et la création de la République Socialiste du Viêt Nam.

14 juillet : Fête nationale de la République française

Elle est instituée aux termes d'une proposition de loi du député de la Seine Benjamin Raspail, adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat puis promulguée le 6 juillet 1880. Nous sommes alors sous la III^{ème} République.

Le débat parlementaire s'organise autour de deux options. Un accord se dégage pour retenir la date du 14 juillet. Mais, pour l'aile gauche de l'Assemblée, il s'agit de commémorer la prise de la Bastille, symbole de la fin de la monarchie absolue (c'est le choix de l'auteur du texte, Benjamin Raspail). Pour la droite, il importe de célébrer la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Un an après la prise de la Bastille, il est, en effet, décidé de se retrouver sur le Champ-de-Mars pour un grand rassemblement de toute la Nation. 100 000 participants y sont accueillis, dont 50 000 venus de toutes les régions fédérées de province. La Fayette, commandant de la Garde nationale, y prête serment de respect

de la Constitution. Après lui, c'est au tour de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

En résumé, les uns souhaitent fêter ce qui apparaîtra comme l'acte fondateur de la future République, les autres veulent honorer le rassemblement de la Nation derrière ce qui devient une monarchie constitutionnelle. Au final, un consensus s'établit pour fêter les deux événements.

C'est ainsi que nous nous retrouvons, chaque année, pour le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées, dans des bals populaires et pour assister aux feux d'artifice, apothéose de la journée. À Thourotte comme dans toute la France, nous ne manquons pas de nous rassembler, également, devant le monument aux morts, avant le convivial vin d'honneur.

1^{er} septembre 1944 : la Libération de Thourotte

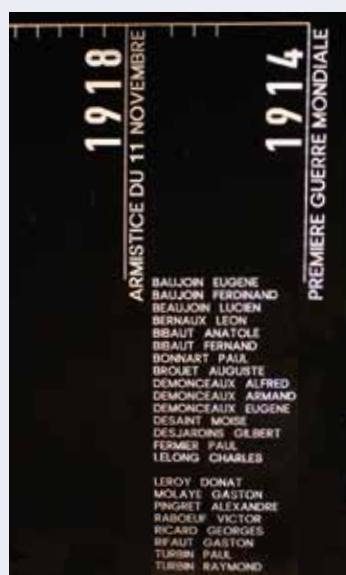
Durant la Seconde Guerre Mondiale, la France est coupée en deux. Au nord, elle est occupée par les troupes allemandes, au sud elle est dite « libre ». Thourotte est donc en zone occupée. L'espoir change de camp lorsque, le 6 juin 1944, les forces alliées débarquent sur les côtes de Normandie. Elles libèrent les villes les unes après les autres. Caen est la première. C'est le tour de Paris le 25 août, puis d'Amiens le 31 août.

Informés de la progression des alliés, des Thourottois accrochent des drapeaux français à l'occasion du 14 juillet 1944. Les 2 et 7 août, la ville est survolée par des avions américains et anglais. Ils bombardent un train transportant du matériel allemand. La gare de Thourotte est touchée.

Au matin du 1^{er} septembre, les troupes américaines délivrent Compiègne. Elles poursuivent leur progression vers Noyon. Thourotte est sur leur chemin. À 19h15, elles entrent dans Thourotte. La libération de la commune prend moins de trois heures. Les combats cessent à 22 heures.

Par arrêté du 24 novembre 1944, le préfet nomme Charles Baticle président de la délégation spéciale qui gère les affaires communales jusqu'aux élections municipales. Elles se déroulent en 1945. Édouard Pinchon devient le premier maire de l'après-guerre.

11 novembre 1918 : l'armistice est signé à Rethondes



Notre région est au cœur de cet événement, puisque l'armistice est conclu dans la clairière de Rethondes. Un wagon-restaurant fait office de salle de réunion pour accueillir les belligérants. Il provient du train d'état-major du maréchal Foch. Celui-ci est présent, ainsi que le général Weygand, les amiraux britanniques Hope et Wenys, le capitaine de la Royal Navy Marriot et l'allemand Mathieu Erzberger.

L'accord instaure un cessez-le-feu à partir de 11 heures, pour 33 jours reconductibles. La fin de la guerre n'intervient que le 28 juin 1919, avec le traité de Versailles.

Le bilan est extrêmement lourd. Nous dénombrons 18,6 millions de morts dans tous les pays engagés dans cette guerre. Parmi tous ces disparus, 9,7 millions étaient des soldats, 8,9 millions des civils. En France, le conflit a fait 1,4 million de militaires tués,

300 000 civils, tandis que 4,3 millions de soldats sont revenus blessés ou mutilés. Pas une ville, pas un village n'a été épargné. Il suffit de considérer les longues listes des morts inscrits sur nos monuments commémoratifs. Toute une génération a été sacrifiée dans cette guerre meurtrière. Thourotte a payé son tribut avec 23 morts ou disparus, dont les noms figurent tous sur le monument aux morts de la mairie.

Nous faisons le choix de ne pas publier d'article dans ce numéro de *Contact*.

Vu la conjoncture actuelle de l'urgence sanitaire, l'heure n'est pas à la polémique mais à l'union et à la solidarité.

Émile Dubrenat,

Céline Chapuis,

Dominique Déré

Majorité : la compensation des pertes de recettes des communes sera bien moindre que prévue.

Les mesures sanitaires prises pour enrayer la propagation du virus nous ont contraints à fermer nos équipements qui accueillent habituellement les activités associatives, sportives ou privées. Il en est ainsi de la piscine communale et des salles que nous louons aux particuliers pour les mariages et les diverses festivités familiales.

Cette situation entraîne d'importantes pertes de recettes pour la ville, alors que les frais fixes pour les locaux concernés demeurent. Quand la piscine est fermée, les agents municipaux qui y sont affectés continuent d'être rémunérés.

En juin, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un dispositif de compensation des pertes de recettes. Le Premier Ministre de l'époque, Édouard Philippe, a précisé qu'il devait être « massif et extrêmement ambitieux », concerner entre 12 000 et 14 000 communes et intercommunalités et pouvait se monter à 750 millions d'euros. Il faut savoir que les dites pertes sont estimées à 7,25 milliards d'euros à l'échelle du territoire national.

Le mécanisme de compensation figure bien dans le projet de loi de finances rectificatives adopté par le Parlement le 30 juillet dernier. Il devait être complété d'un décret fixant les modalités de mise en œuvre. Le décret a été présenté au Comité des finances locales

(C.F.L.) le jeudi 29 octobre. Nous sommes très loin de ce qui avait été initialement annoncé.

Au final, il n'y aura que 2 300 à 2 500 communes et une centaine d'intercommunalités qui seront concernées pour un montant de compensation de seulement 120 millions d'euros pour les communes et de 110 millions d'euros pour les intercommunalités. Le tour de passe-passe réside dans les critères retenus pour estimer les pertes. On pouvait penser que la compensation s'établirait sur la comparaison des recettes entre les années 2019 et 2020. En fait, le calcul s'effectuera sur la moyenne lissée des années 2017, 2018 et 2019 et toutes les pertes ne seront pas prises en compte, pas plus que les dépenses engagées pour faire face à la crise.

Le tour de passe-passe réside dans les critères retenus pour estimer les pertes.

Cet état de fait n'est pas sans poser un sérieux problème juridique : la loi votée par la représentation nationale met en place un dispositif qu'un décret d'application met en cause. Cela veut dire que le pouvoir exécutif

peut annuler à sa guise une loi votée par les députés et les sénateurs.

Par ailleurs, les pertes de recettes des communes auront des effets sur l'équilibre budgétaire des collectivités et sur leur capacité à financer leurs projets et leurs frais de fonctionnement, d'autant qu'en 2021, le gouvernement a prévu de diminuer les contributions fiscales des entreprises.



Agenda

Le contexte exceptionnel entraîne l'annulation de certains événements et complique l'organisation de plusieurs actions. Pour la première fois, l'agenda de *Contact* annonce uniquement des animations de l'espace culturel de la place Saint-Gobain, constitué de la médiathèque et de la salle Saint-Gobain. Bien entendu, toutes ces dates vous sont données sous réserve.

Bébé bouquine

Les samedis 9 janvier, 13 février et 6 mars, à 10h.
Gratuit sur réservation au 03 44 90 61 26.

Atelier de musicothérapie : la Zénothèque

Samedi 9 janvier, à 17h.
Gratuit sur réservation au 03 44 90 61 26.

L'heure du conte

Samedi 16 janvier, à 10h.
Gratuit sur réservation au 03 44 90 61 26.

Conte musical : Ladjali Diallo dans 1, 2, 3 Savane

Samedi 16 janvier, à 18h. Présentation en page 12.

Concert en images : Quatuor Béla et Julien Appert

Jeu 21 janvier, à 20h30. Présentation en page 12.

Myriam Cormont conte *Pêle Mêle*

Samedi 6 février, à 10h. Présentation en page 12.

Un doc, une histoire : projection du documentaire *Ces traces qui restent*

Dimanche 7 février, à 10h. Présentation en page 12.

Atelier d'initiation au manga, avec le dessinateur Nicolas Hitori De

Samedi 13 février, à 14h. Dès 8 ans.
Gratuit sur réservation au 03 44 90 61 26.



Spectacle humoristique : Roukiata Ouedraogo dans *Je demande la route*

Samedi 13 février, à 20h30.
Présentation en page 12.

Atelier Slam en famille

En complément du spectacle *Le petit prince Slam !*
Mardi 24 février, à 13h30.
Gratuit sur réservation au 03 44 90 61 26.

Conte musical : Fafapunk et Tomislav Matosin dans *Le Petit Prince Slam !*

Mardi 24 février, à 16h. Présentation en page 12.

Découvrez la version parlée de *Contact* et d'un excellent livre !

Depuis 2016, la municipalité de Thourotte propose des versions audio de ses bulletins municipaux. Quelques jours après la parution de ce numéro de *Contact*, vous pourrez gratuitement retirer votre CD à l'accueil de la mairie. Vous pourrez également écouter *Contact* sur votre smartphone, en utilisant le QR code de gauche.

Ce travail est effectué par Trans-Doc, une association spécialisée dans l'enregistrement vocal de livres et de revues. Or, les donateurs de voix ont décidé de vous offrir un cadeau : un livre audio ! Lequel ? Vous aurez la surprise en utilisant le QR code. Tous les trimestres, il vous mènera vers un nouveau livre gratuit.

Lors de votre première utilisation, vous devez créer votre compte : il n'y a absolument rien à payer ! Il y a juste le plaisir des oreilles !

Trans-Doc

Point Lecture, 17 rue de la prairie, 60280 Margny-lès-Compiègne

Tél : 06 78 43 46 08

Site Internet : www.trans-doc.org



Contact



Livre offert

Hôtel de ville - 18, rue Jean Jaurès, 60150 Thourotte
Adresse postale : C.S. 60069, 60777 Thourotte
Tél : 03 44 90 61 00 • Courriel : mairie@thourotte.fr
Site Internet : www.thourotte.fr